

# Laïcisme, laïcité et intégrisme par le Père Bernard Neveu

Café-rencontre de Convergence le 30 avril 2004

## Laïcisme et laïcité

Ces mots sont employés en France à partir du XIX<sup>e</sup> siècle pour parler des relations du pouvoir politique et des pouvoirs religieux. L'origine du mot est dans l'église : le mot grec « laos » désignait le peuple consacré. Très vite, le peuple n'a pas accepté le pouvoir excessif des religieux. Très vite, le peuple n'a pas accepté le pouvoir excessif des religieux. La pensée de Jésus est très nette : « rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ». C'est-à-dire qu'aucun des deux pouvoirs ne peut s'immiscer dans l'autre. Hélas, il n'y avait pas les décrets d'application de cette excellente formule et, au cours des siècles, sans cesse, il y eu des conflits.

Nous partons du Concordat signé entre Napoléon et le pape Pie VII (15 juillet 1801). L'Église retrouve son prestige de l'ancien régime après une décennie de persécutions, mais elle est asservie au pouvoir politique :

- **Prestige** : le catholicisme est proclamé religion de la grande majorité des français. Elle reprend possession de la plupart de ses édifices. Les évêques et les curés touchent un traitement mensuel de l'État. Les clercs sont dispensés du service militaire et de la guerre. L'Église assure le fonctionnement des écoles et des hôpitaux ;
- **Asservie**. Les articles organiques, émanant de l'empereur et non du Concordat, réservent la nomination des évêques à l'État. Les évêques ne peuvent créer des séminaires sans permission. Le catéchisme pour l'éducation religieuse des enfants est composé, dans une large mesure, non par les évêques mais par les fonctionnaires de l'empereur.

**Réactions des libéraux** : contre cette confusion des pouvoirs et cet excès de prestige, s'insurgent certains chrétiens qui tendent vers une église libre dans une société libre. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, on parlera de démocratie chrétienne. Mais s'insurgent surtout les héritiers de la Philosophie des Lumières (Voltaire, Rousseau, Encyclopédie).

### **Premières lois de laïcité :**

- L'École publique, obligatoire et gratuite ;
- divorce ;
- expulsion (exil) de certains religieux (1882) ;
- interdiction aux religieux d'enseigner (1886) ;
- interdiction de se grouper en association en matière religieuse (1901) ;
- loi de séparation de l'Église et de l'État (1905) et suppression de l'ambassade de France au Vatican.

Donc, traitement des évêques et des curés supprimé, mais aussi, pour affaiblir les sociétés religieuses, confiscation des églises, des presbytères, des évêchés, des grands et petits séminaires. Les églises, les temples, les synagogues devenues propriétés de l'État doivent rester ouvertes (ce n'est plus possible). Le maire peut faire sonner les cloches et peut organiser des réunions dans les bâtiments.

**Situation tendue.** La puissance des Églises avait été si pesante que les réactions du gouvernement sont aussi pesantes : fiches pour surveiller les officiers, les fonctionnaires, les magistrats qui sont pratiquants de leur religion.

**Vers la « laïcité ouverte ».** Beaucoup de chrétiens avaient pris parti contre Dreyfus ou fréquentaient les milieux royalistes et bonapartistes. De nombreuses écoles catholiques étaient au pouvoir des châtelains. Et cependant, cette tension des esprits en état de « petite guerre religieuse » finit par retomber à l'occasion des deux guerres. Sous les uniformes militaires, il se créa des amitiés qui débordaient les clans politiques. La guerre terminée, les lois de laïcité resteront inchangées mais seront appliquées dans un esprit de compréhension. Les religieux exilés reviennent. Reprise des relations diplomatiques avec le Vatican en 1924.

**Situation actuelle.** Le pouvoir politique n'intervient pas dans le pouvoir religieux et inversement. Mais il y a entente et collaboration : les évêques sont nommés par Rome après avoir averti le gouvernement. Entretien par les pouvoirs publics des églises confisquées. Mais l'argent public n'est jamais utilisé pour la construction des églises nouvelles (cathédrale d'Évry, 21 millions d'euros). Accord pour la création des aumôneries. La loi Debré (1956) règle les subventions de l'État aux établissements privés d'enseignement.

**Conclusion.** Une même loi, d'abord dans un esprit de méfiance et d'hostilité, actuellement dans un esprit de franche collaboration. Les lois et les règles de la laïcité évolueront encore : A) lorsque le Conseil consultatif du culte musulman sera mis en place (fait), B) du fait de l'Europe qui inscrit ce problème dans l'article 51 de sa Constitution de façon si peu claire que tout est possible, C) du fait aussi de certains membres de l'Europe, encore *loin* de la laïcité française, par exemple en Pologne où l'Église catholique est religion d'État et en Grèce, l'orthodoxie.

C'est donc aux citoyens de travailler à l'évolution des lois de telle façon que chaque religion puisse vivre librement dans son propre domaine, mais sans se livrer à des propagandes agressives et en respectant l'autorité de l'État sur tous les citoyens.

## L'intégrisme

**Définition.** Mentalité qui tend à durcir ce que l'on croit et à s'opposer violemment (au moins en paroles, mais parfois par les armes) à ceux qui croient autrement. Proche du sectarisme.

**Le mot** s'emploie à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle dans les milieux catholiques. **Une loi** : dans l'histoire des sociétés, un mouvement d'opinion suscite souvent son contraire.

**1. Concordat.** À propos de laïcité nous avons cru que l'Église fait alors une véritable restauration dans ses droits, son pouvoir et son prestige. Les hommes et l'Église ne cherchent alors qu'à reproduire les usages du passé, avec les mêmes mots, les mêmes idées.

**2. Réaction.** Certains chrétiens ne l'acceptent pas et veulent vivre avec leur temps : Lacordaire, de Mun, Montalembert, Dupanloup, le Sillon, la démocratie chrétienne. Très significatif est le ralliement à la République en 1880. Sur le plan social, on passe de la charité envers les pauvres à l'organisation d'une société où il n'y aurait plus de pauvres grâce à la loi. En matière religieuse, on apprend de nouvelles méthodes de lire et de comprendre les Saintes Écritures en tenant compte des sciences concernées.

**3. Réaction contraire.** Les bases de la vraie religion semblerait en danger et il faut donc revenir à la Foi intégrale qui est celle de toujours (en réalité, elle n'a cessé de s'adapter). Et, par ce faire, certains hommes d'Église fondent une société secrète (*Sodalium pianum*, appelée aussi « Sapinière »). Elle se donne pour mission de surveiller les façons de faire des hommes d'Église, de les dénoncer, de faire condamner, de faire nommer les traditionnels et non les modernes. Un évêque d'Albi écriera : « c'est un pouvoir occulte en marge de la hiérarchie ».

La société secrète disparaît vers 1914, mais les esprits intégristes continueront à lutter contre Teilhard de Chardin par exemple, contre les nouvelles méthodes d'étude des Saintes Écritures, contre les nouveautés liturgiques et contre le concile Vatican II. Ils reprochent à ce concile, non seulement l'abandon du latin dans la liturgie mais surtout l'œcuménisme : effort pour réunir les Églises chrétiennes désunies et les rapprochements interreligieux (esprit d'Assise).

Le slogan de cette action est simple : il n'y a plus de vérité si toutes les religions et toutes les sensibilités religieuses ont droit également à la parole. Le mouvement de Mgr Lefebvre, évêque dissident, est célèbre. Il a même « squatté » l'église St Nicolas du Chardonnet à Paris et y est toujours. Ni l'État, ni l'évêque de Paris ne tenaient à le chasser par la force. Le mouvement est aussi très lié à la politique d'extrême droite française.

**Extension.** On a employé le mot intégrisme pour :

- certains juifs ;
- certains protestants, surtout aux USA, où ils ont une grande influence politique ;
- certains musulmans dont Mohamed parlera ;
- certaines sectes. D'ailleurs, il y a quelque chose de sectaire dans l'intégrisme lui-même.

**Caractéristiques :**

- défaire des droits, même sans fondement : voir Kosovo ;
- défense d'une doctrine figée à un certain moment, dans une interprétation littérale des textes, en donnant autant d'importance à des textes de la tradition qu'aux textes fondateurs : pour les chrétiens, donner autant d'importance à un texte d'un pape du XVI<sup>e</sup> siècle qu'à l'Évangile lui-même ;
- attachement à des usages d'une certaine époque : costume, langage... ;
- menaces : l'enfer pour ceux qui ne croient pas de cette façon ;
- violences verbales ou légales ;
- violences par les armes dans certains cas.

**Danger de l'intégrisme**

Le danger extérieur est évident, mais le danger intérieur n'est pas moins grave. Cette attitude menace tout homme de conviction politique, philosophique, etc., mais surtout tout homme de conviction religieuse. Il est tellement dangereux de penser et de dire : « Dieu est avec moi, pas avec d'autres ».